

Image not found or type unknown



Surendettement copropriétaire

Par **laguill**, le **07/02/2011** à **01:10**

Bonjour,
Je suis copropriétaire dans un immeuble de 8 appartements. L'un des copropriétaire ne paie plus ses charges depuis un an. Nous venons de recevoir un courrier du syndic qui nous annonce que l'ensemble des copropriétaires va devoir acquitter les charges de la personne qui ne paie plus car cette personne a été déclaré par un tribunal en surendettement de 240 000 E. Quand est il exactement ? Que doit on faire ? Quelle est la procédure à suivre ? Merci de bien vouloir me renseigner sur ce cas.
Cordialement